

Conférence des Nations Unies
sur l'environnement
Stockholm, 5—16 juin 1972



Développement et Environnement

Rapport présenté par un groupe d'experts convoqué
par le Secrétaire Général de la Conférence des Nations
Unies sur l'environnement
Founex, Suisse, 4—12 juin 1971

Conférence des Nations Unies
sur l'environnement
Stockholm, 5—16 juin 1972



Développement et Environnement

Rapport présenté par un groupe d'experts convoqué
par le Secrétaire Général de la Conférence des Nations
Unies sur l'environnement
Founex, Suisse, 4 — 12 juin 1971

Développement et Environnement

Table des matières

Introduction par le Secrétaire Général	5
Lettre d'envoi	7
Chapitre 1 : Perspectives générales	9
Chapitre 2 : Les problèmes de l'environnement dans le processus de développement	15
Chapitre 3 : Considérations ayant trait à l'élaboration d'une poli- tique de l'environnement	25
Chapitre 4 : Incidences sur les relations économiques internatio- nales	32
Chapitre 5 : Incidences sur la définition d'une politique	42
Annexe I : Liste des participants	47
Annexe II : Liste des documents de travail	48

Introduction par le Secrétaire Général de la Conférence

La relation entre l'homme et son milieu naturel remonte au temps où, sur notre planète, l'espèce humaine a commencé d'affirmer sa supériorité. En fait, elle est présente à chaque étape de l'évolution de l'humanité. Ce n'est que récemment, toutefois, que le problème de l'« environnement » a pris une dimension globale et planétaire. Il s'est tout d'abord posé dans les sociétés hautement industrialisées, qui se sont interrogées en premier lieu sur les conséquences néfastes des nombreuses pratiques et techniques à l'origine de leurs richesses sans précédent. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que beaucoup se soient demandés, dans les pays en voie de développement, si cette inquiétude nouvelle à l'égard de l'environnement avait véritablement un rapport avec les besoins hautement prioritaires et urgents de leur propre développement.

S'agit-il vraiment d'une maladie des sociétés riches, et la question a-t-elle un intérêt quelconque pour eux, surtout à la phase préliminaire de développement à laquelle leurs pays sont parvenus? Et de l'avis de certains, même si l'implantation de nouvelles industries aggrave inévitablement la pollution, ne convient-il pas de l'accepter? D'autre part, quelles seraient les répercussions des mesures prises par les pays plus industrialisés sur les intérêts des pays en voie de développement, sur le volume de l'assistance technique mise à la disposition de ceux-ci, et sur les débouchés indispensables à leur développement. Enfin, quelles mesures correctrices faudrait-il appliquer aux problèmes particuliers d'environnement qui se poseraient à eux?

C'est dans un effort pour énoncer les réponses à ces questions qu'un groupe de 27 experts de haut rang s'est réuni à ma demande à Founex, près de Genève (Suisse) du 4 au 12 juin 1971. Leur réunion a été suivie également par des observateurs des diverses institutions des Nations Unies les plus directement intéressées. Le rapport de cette réunion contribuera d'une manière exceptionnelle à faire comprendre pleinement ces questions. Il représente un préalable indispensable à la coopération internationale, d'un genre particulier, qui s'imposera si l'humanité veut pouvoir lutter à armes égales avec les dangers qui pèsent sur son environnement et dont elle vient de prendre conscience. Les auteurs du rapport exposent avec force et clarté un grand nombre des principales questions qui se poseront aux gouvernements d'un grand nombre de pays, industrialisés ou en voie de développement, lorsqu'ils se réuniront à Stockholm en juin 1972 à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur

l'Environnement. A mes yeux, ce rapport occupe une place de première importance dans les documents préparatoires de cette conférence, et il représente un moment historique du dialogue qui s'est institué entre le développement et l'environnement.

Il y est clairement dit que la question de l'environnement est d'importance majeure pour les pays en voie de développement, et on y trouve exposées les raisons qui en font un élément inséparable de leur processus de développement. Des différences importantes y deviennent sensibles, aussi bien dans la perspective générale que dans l'importance relative des problèmes d'environnement entre les pays industrialisés et les autres. Enfin, il en ressort la nécessité urgente de réfléchir et d'agir de concert dans un grand nombre de domaines différents.

Je désire exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont participé à cette réunion, et qui, ayant généreusement donné de leur temps et de leur compétence, ont permis à ce rapport de voir le jour. Mes remerciements iront en particulier à M. Gamani Corea (Ceylan) qui a si remarquablement présidé les débats, à M. Mahbub ul Haq (Pakistan) qui a accepté la lourde tâche de la rédaction, ainsi qu'aux auteurs des communications d'une qualité exceptionnelle sur lesquelles se sont fondés les travaux du Groupe.

Grâce à l'effort de tous, nous avons franchi un pas en avant d'une importance exceptionnelle sur le chemin de Stockholm.

Maurice F. Strong
Secrétaire Général
de la Conférence

Lettre d'envoi

12 juin 1971

Monsieur le Secrétaire Général,

1. Veuillez trouver ci-après notre rapport sur le développement et l'environnement. Nous avons tenté dans ce rapport de placer le souci toujours plus pressant de préserver l'environnement dans la perspective du développement où il a sa place, et sans le séparer des besoins urgents et impérieux des pays en voie de développement.

2. Nous espérons que notre rapport pourra faciliter les travaux de la conférence de Stockholm sur l'environnement. Nous espérons aussi qu'il fera mieux comprendre à la partie la plus favorisée du monde les problèmes qui assaillent l'autre partie, et servira à attirer l'attention de l'opinion sur les possibilités qu'offrirait une association bénéfique et toujours plus étroite entre les pays en voie de développement et les pays développés.

3. Le présent rapport ne traite que d'un petit nombre de thèmes choisis touchant la politique générale, qui sont d'une grande importance pour les pays en voie de développement. Des travaux considérables s'accomplissent, à l'heure actuelle, dans d'autres enceintes, notamment les groupes de travail intergouvernementaux, dans les administrations nationales et au sein du Secrétariat des Nations Unies, qui devraient rendre plus spécifique et plus concrète la perception de ces problèmes avant que se réunisse la conférence de Stockholm l'an prochain.

4. Nous voudrions souligner que chacun de nous a participé aux délibérations du Groupe à titre individuel. Le rapport reflète la diversité de nos vues. Nous avons pensé qu'en cette phase préliminaire de l'étude de la question, il conviendrait d'exposer notre conception générale de toute une gamme de problèmes et de solutions possibles, plutôt que de rechercher une solution minimale qui serait assurée de l'adhésion de tous les participants dans les moindres détails.

5. Nous désirons dire combien nous avons apprécié l'excellente qualité des documents de base qui ont été rédigés à notre intention par des membres de notre Groupe, par des institutions internationales et par le Secrétariat des Nations Unies, et dont nous avons tiré grand profit. A notre avis, il serait utile qu'un certain nombre de ces documents soient publiés en un volume distinct.

6. En présentant ce rapport, nous désirons vous exprimer notre vive gratitude pour l'initiative que vous avez prise en convoquant notre

groupe. Nous voudrions également remercier les membres de votre Secrétariat des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour permettre la publication du rapport.

7. Nous voudrions aussi remercier les représentants des institutions internationales et d'autres consultants de la précieuse contribution qu'ils ont apportée à nos délibérations.

8. M. Magani Corea a présidé aux travaux de notre Groupe, M. Belai Abbai en a été le Vice-Président et M. Mahbub ul Haq a présidé le Comité de rédaction.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre haute considération.

M. Adamovic	U. Himmelstrand
Martin Alexander	E. Iglesias
Samir Amin	Cheik Hamidou Kane
S. Antoine	W. Kapp
W. Beckerman	J. Kulig
Belai Abbai	H. Landsberg
N. Castañeda	J. Mayobre
Gamani Corea	H. M. A. Onitiri
F. Van Dam	M. Ozorio de Almeida
Mahbub ul Haq	P. Plant
F. Herrera	I. Sachs
J. Tinbergen	M. Z. Shafei
S. Tsuru	H. Singer
	Puey Ungphakorn

Chapitre 1

Perspectives générales

1.1 C'est à une époque où l'énergie et les efforts des pays en voie de développement se consacrent de plus en plus au développement que l'on a commencé à se préoccuper vivement de l'environnement. C'est en effet au cours des deux dernières décennies que la communauté internationale dans son ensemble a reconnu combien il importe d'atteindre de toute urgence l'objectif du développement. Elle l'a plus récemment réaffirmé dans les propositions élaborées par les Nations Unies pour la deuxième Décennie du développement.

1.2 Ce sont les difficultés rencontrées par les pays industriellement avancés qui ont, pour une bonne part, donné naissance à l'inquiétude actuelle face aux questions d'environnement. Ces difficultés elles-mêmes résultent le plus souvent d'un niveau élevé de développement économique. La création de grandes capacités de production dans l'industrie et l'agriculture, la croissance de systèmes complexes de transport et de communications, l'apparition de concentrations massives de population urbaine, se sont toutes accompagnées, d'une manière ou d'une autre, de dommages et de déséquilibres de l'environnement. Ces déséquilibres ont pris de telles proportions qu'ils mettent déjà sérieusement en danger la santé et le bien-être de l'homme dans de nombreuses collectivités. En fait, à certains égards, les dangers ainsi créés s'étendent au-delà des frontières nationales et menacent le monde dans son ensemble.

1.3 Bien entendu, ces problèmes ne laissent pas indifférents les pays en voie de développement, qui ont à leur solution un intérêt évident et primordial, dans la mesure où ces problèmes ont une incidence sur l'environnement général et sur leurs relations économiques avec les pays développés. Ils y portent aussi intérêt dans la mesure où il s'agit de problèmes qui tendent à être inséparables du processus de développement et qui commencent déjà à apparaître, avec une gravité croissante, dans leurs propres sociétés. Les pays en voie de développement souhaiteraient manifestement éviter, dans toute la mesure du possible, les erreurs et les déséquilibres qui ont caractérisé les modes de développement des sociétés industrialisées.

1.4 Toutefois, les grands problèmes de l'environnement qui se posent aux pays en voie de développement sont d'une nature essentiellement différente. Ils sont dus avant tout à la pauvreté et au sous-développement même de leurs sociétés. Ce sont, en d'autres termes, des problèmes de pauvreté rurale et de pauvreté urbaine. Dans les villes et dans les cam-

pagnes, ce n'est pas seulement la « qualité » de la vie, mais la vie elle-même qui est menacée par une eau polluée, un logement, une hygiène publique et une nutrition médiocre, par la maladie et par les catastrophes naturelles. Ces problèmes, tout autant que ceux de la pollution industrielle, réclament l'attention de ceux qui se préoccupent de protéger l'environnement. Ils intéressent en effet la grande masse de l'humanité.

1.5 Il est évident que, dans une grande mesure, les problèmes d'environnement qui importent le plus aux pays en voie de développement sont ceux qui peuvent être résolus par le processus de développement lui-même. Dans les pays avancés, il est normal de considérer que le développement est à l'origine des problèmes d'environnement. Médiocrement planifié et incontrôlé, le développement peut produire des résultats du même genre dans les pays en voie de développement aussi. Mais la plupart du temps, les pays en voie de développement doivent considérer la relation entre le développement et l'environnement dans une perspective différente. Dans leur cas, le développement devient essentiellement un remède à leurs principaux problèmes d'environnement. C'est pourquoi le souci de l'environnement ne doit en aucun cas empêcher la communauté mondiale — les pays en voie de développement comme les pays industrialisés — de se consacrer à la tâche primordiale de la mise en valeur des régions du monde en voie de développement. Le souci de l'environnement fait même ressortir la nécessité non seulement de s'engager sans réserve en vue d'atteindre les objectifs de la deuxième Décennie du développement, mais aussi la nécessité de définir à nouveau ces objectifs afin d'attaquer cette extrême pauvreté, aspect le plus important des menaces qui pèsent sur l'environnement de la grande masse de l'humanité.

1.6 Si la préoccupation de l'environnement dans les pays en voie de développement ne peut que renforcer l'engagement d'intensifier le développement, elle devrait aussi inciter à donner des dimensions nouvelles à la notion même de développement. On a eu tendance autrefois à confondre l'objectif du développement avec cet objectif plus étroit qu'est la croissance économique mesurée par l'augmentation du produit national brut. Or, on admet généralement aujourd'hui que si nécessaires et si indispensables qu'ils soient, les taux élevés de croissance économique ne garantissent pas par eux-mêmes le règlement de problèmes sociaux et humains urgents. En fait, dans de nombreux pays, des taux élevés de croissance se sont même accompagnés d'un chômage croissant, de disparités toujours plus grandes des revenus entre groupes de population et entre régions, et de la dégradation de la situation sociale et culturelle. Une importance nouvelle s'attache ainsi aux buts sociaux et culturels, qu'il s'agit d'atteindre en cours du processus de développement. Reconnaître qu'il existe

des problèmes d'environnement dans les pays en voie de développement, c'est concevoir plus largement la notion de développement, c'est avoir une vue plus complète ou plus synthétique de l'objectif du développement.

1.7 L'intégration des problèmes et objectifs de l'environnement au sens où nous le concevons ici dans le concept de développement, soulève — tout comme l'incorporation à ce concept d'autres objectifs sociaux — d'importantes questions de planification et de formulation des politiques. Dans la mesure où ces objectifs viennent servir ou renforcer la croissance économique — et il peut être démontré que certains d'entre eux jouent ce rôle — il est plus facile de leur attribuer un rang de priorité. Mais lorsque surgit une incompatibilité, notamment lorsqu'il s'agit d'établir un ordre de priorité à court ou à moyen terme, il y aura des choix plus difficiles à faire pour établir un compromis entre ces objectifs et des objectifs de croissance plus étroitement conçus. Ces choix ne peuvent être faits que par les pays eux-mêmes, compte tenu de leur situation propre et de leur stratégie du développement, et il n'est pas possible de leur appliquer de règles *a priori*. Dans les chapitres suivants du présent rapport, nous avons essayé d'identifier et de préciser les problèmes de l'environnement qui se posent spécifiquement aux pays en voie de développement ainsi que la manière dont il est possible de les considérer comme des aides à la planification, mais il n'est pas nécessaire de souligner l'importance qui s'attache à distinguer entre les mesures ou les programmes qui contribuent à la croissance ou, en tout état de cause, ne la contrarient pas, et ceux qui peuvent impliquer le sacrifice de certains objectifs de croissance. Il n'importe pas moins de distinguer entre les mesures ou les programmes qui ne devraient entraîner que des dépenses modestes et ceux qui ont des chances de se révéler coûteux. Le potentiel de création d'emplois des programmes d'environnement est encore un aspect qui intéresse le processus de planification.

1.8 Si les problèmes de l'environnement qui se posent aux pays en voie de développement ont pour la plupart leur origine dans les insuffisances mêmes du développement, il est également vrai que des problèmes nés du processus de développement se posent aussi dans ces pays, avec plus ou moins d'acuité selon leur degré de développement. On peut même dire qu'à mesure que le développement progressera, il est probable que les problèmes de ce type prennent une importance croissante. Par exemple, les processus de croissance et de transformation de l'agriculture nécessiteront la construction de réservoirs et de réseaux d'irrigation, le défrichage des forêts, l'utilisation d'engrais et de pesticides et des peuplements nouveaux. Ces processus auront sans aucun doute des conséquences sur l'environnement. De même, l'industrialisation entraînera

l'émission de matières polluantes et aura des effets divers sur l'environnement. De même, le développement de l'infrastructure économique des transports et communications aura des conséquences pour le système écologique. L'urbanisation pose déjà un problème urgent à de nombreux pays en voie de développement, et certaines de leurs grandes villes sont aux prises avec les mêmes difficultés que les villes des pays industrialisés. En outre, l'urgente nécessité pour les zones rurales de subvenir aux besoins d'une population croissante confère aux problèmes de l'environnement rural une importance nouvelle.

1.9 Les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement sont déjà assez graves, mais en l'absence de mesures déterminées et résolues, ils risquent de prendre une ampleur alarmante dans les prochaines décennies. La croissance même de la population, quand elle ne s'accompagne pas d'un développement économique adéquat fait naître le danger d'un chômage croissant, d'un appauvrissement plus grand des campagnes, d'une intensification de la migration vers les villes et risque de créer des problèmes humains de la plus extrême gravité. Ces phénomènes ne peuvent qu'aggraver les tensions sociales et politiques qui se manifestent dès maintenant dans ces sociétés. Le besoin impérieux d'une action corrective ne fait guère de doute.

1.10 Ces questions sont étudiées plus longuement dans les chapitres suivants du présent rapport. Dans la mesure où certaines des conséquences graves du processus de développement sur l'environnement pourraient être évitées grâce à une meilleure planification et à une réglementation plus efficace, les pays en voie de développement ont la possibilité de mettre à profit l'expérience des pays avancés. Ceci montre bien l'importance qui s'attache à la présence de garanties et de normes adéquates dans la planification et la préparation des projets. Ces normes doivent nécessairement être celles qui conviennent à la situation particulière de ces pays, et elles doivent pouvoir être respectées dans la limite des ressources dont ces pays disposent.

C'est dire toute l'importance des données et de la recherche. Les remarques ci-dessus posent également la question des instruments permettant d'assurer la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement, notamment dans le cas où des décisions sont prises par des investisseurs privés, qu'ils soient nationaux ou étrangers, se déterminant selon les lignes de force du marché.

1.11 Les problèmes de l'environnement peuvent finir par exercer une influence toujours plus forte sur les relations économiques internationales. Ils sont non seulement de redoutables concurrents dans la course à l'aide des pays développés (en ce qu'ils absorbent des ressources qui dans certains cas auraient pu être consacrées à l'assistance au développement)

mais ils constituent aussi un facteur qui dans une mesure toujours croissante, pourrait influencer sur la structure du commerce mondial, la distribution internationale de l'industrie, la situation concurrentielle de différents groupes de pays, leurs coûts comparatifs de production, etc. Les mesures prises par les pays développés pour sauvegarder l'environnement peuvent avoir une incidence profonde et complexe sur la croissance et les relations économiques extérieures des pays en voie de développement.

1.12 Certaines de ces mesures (restrictions à l'importation et à l'utilisation de certains produits de base, mise en vigueur d'une réglementation sur l'environnement, normes et autres barrières non tarifaires imposées aux importations, et coûts de production accrus qui se traduisent par des prix à l'exportation élevés) sont de nature à avoir un effet négatif sur les possibilités d'exportation et les termes de l'échange des pays en voie de développement. Le recyclage des matières premières peut lui aussi avoir pour effet de réduire le volume des produits primaires consommés et importés dans les pays développés.

1.13 Dans certains domaines, les questions d'environnement ouvrent de nouvelles possibilités aux pays en voie de développement. Les changements structurels de la production et du commerce, de même que la redistribution géographique des unités de production, que peuvent imposer des considérations d'environnement, devraient offrir de nouvelles possibilités de satisfaire certains des besoins de développement des pays non industrialisés. Cette remarque s'applique en premier lieu à la relation entre les produits naturels et les produits synthétiques et à la réouverture de certains marchés aux exportations de produits naturels. Dans certains cas, les pays en voie de développement pourront trouver la possibilité de faire davantage appel au capital étranger et de créer de nouvelles industries. Pour que ces possibilités se réalisent pleinement, il faudra que les pays développés et les autres prennent de concert des mesures nouvelles en matière de commerce international et d'investissement et aussi de contrôle des entreprises privées étrangères.

1.14 Le désir de réparer quelques-uns des dommages subis dans le passé par l'environnement et de réduire au minimum le coût du développement futur pour l'environnement représentera dans la plupart des cas un nouveau prélèvement sur les ressources productives et sera un élément de hausse pour le coût de production. Une partie de cette charge additionnelle disparaîtra peut-être à l'avenir lorsque la science et les techniques réagiront comme il convient aux besoins de la préservation de l'environnement. Une autre des grandes questions que pose le renforcement de la détermination de préserver l'environnement est celle de la répartition, entre les pays développés et les autres des charges plus

lourdes qu'entraînera le développement à l'avenir. Les pays en voie de développement craignent qu'étant donné leur rôle périphérique dans l'économie internationale, qui provient non seulement de la faiblesse actuelle de leur capacité économique et de leur pouvoir de négociation, mais aussi de la diminution constante de leur part relative du commerce mondial et de l'écart croissant entre leur revenu par habitant et celui des pays développés, ils ne soient pas en mesure de mettre pleinement à profit les possibilités nouvelles que pourrait offrir la protection de l'environnement, alors qu'ils auront peut-être à supporter une part de la charge supplémentaire qu'impliquera une telle protection. L'alourdissement des coûts qui résultera d'un surcroît d'attention apporté aux problèmes de l'environnement devrait s'accompagner d'une volonté plus affirmée de fournir une aide supplémentaire et devrait provoquer un effort plus marqué dirigé contre la répartition inefficace des ressources productives causée par une protection irrationnelle de l'agriculture et de l'industrie, à la fois dans les pays développés et dans les pays en voie de développement. De toute façon, l'accroissement des coûts imputable au souci de préserver l'environnement ne devrait pas être un argument nouveau à l'appui du protectionnisme.

1.15 Les questions d'environnement, du fait qu'elles retiennent à ce point l'attention, ont donc des incidences qui vont au-delà des politiques nationales dans les pays en voie de développement. Les aspects internationaux de l'intérêt qui se porte actuellement sur ces questions seront examinés dans un chapitre ultérieur, mais nous voudrions souligner dès à présent que la mesure dans laquelle ces pays adoptent un style de développement plus respectueux des préoccupations sociales et plus soucieux de préserver l'environnement est déterminée par les ressources dont ils disposent. Il doit certainement leur être possible d'attribuer plus judicieusement les ressources présentement disponibles, mais les résultats qu'ils pourraient obtenir dans la limite de ces ressources sont nécessairement incomplets. Si le souci de préserver l'environnement ne peut que renforcer la volonté de réaliser le développement, il doit de même renforcer la volonté de participer à l'aide internationale. Il devrait inciter les pays avancés à augmenter la part de leurs ressources qu'ils consacrent aux pays en voie de développement.

En l'absence de mesures économiques appropriées, les pays en voie de développement pourraient à maints égards souffrir plutôt que bénéficier de cet intérêt qu'on accorde aujourd'hui aux questions d'environnement, et qui pourrait avoir des incidences sur l'aide, sur les échanges commerciaux et sur le transfert de connaissances techniques. Les pays en voie de développement ont un intérêt décisif à ce que ces incidences soient positives et bénéfiques plutôt que négatives et nuisibles.

Chapitre 2

Les problèmes de l'environnement dans le processus de développement

2.1 On a vu au chapitre précédent que les problèmes de l'environnement qui se posent aux pays en voie de développement se rangent en deux grandes catégories, ceux qui résultent de la pauvreté ou de l'insuffisance du développement lui-même, et ceux qui résultent du processus de développement. Les problèmes qui appartiennent à la première catégorie se manifestent dans la médiocre situation économique et sociale qui prévaut aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Pour la plupart des pays en voie de développement, cette catégorie de problèmes est la plus importante. Mais à mesure que le développement acquiert de l'élan, les problèmes de la deuxième catégorie commencent eux aussi à se manifester et à prendre de l'importance.

2.2 Les politiques d'environnement suivies par les pays en voie de développement doivent, bien entendu, s'attaquer aux deux catégories de problèmes. Mais comme on l'a vu au chapitre précédent, les solutions aux problèmes du premier groupe sont étroitement imbriquées dans les politiques de développement global. Ces politiques devraient, bien entendu, avoir d'autres fins que d'assurer la croissance du produit national brut, et elles devraient s'attacher à quelques-uns des plus importants problèmes d'environnement inséparables d'une situation de pauvreté urbaine et rurale. Nous répéterons ici qu'une adduction d'eau insuffisante, un réseau inadéquat d'évacuation des eaux usées, la maladie, les carences alimentaires et les déficiences du logement sont autant de problèmes dont la solution doit s'insérer dans le processus de planification et de formulation d'une politique générale. Les buts et objectifs qui s'y rapportent devraient être incorporés aux plans de développement tout autant que les objectifs assignés à la croissance de la production.

2.3 Dans le présent rapport, nous ne nous attarderons pas sur les problèmes d'environnement de ce genre, ni sur la manière dont il conviendrait de les résoudre dans le cadre général de la planification. Ils sont à ce point liés à la situation économique et sociale des pays en voie de développement que leur règlement n'est qu'un aspect de l'approche globale du développement économique et social. Chaque pays doit définir les complémentarités et les incompatibilités qui caractérisent la relation entre les objectifs sociaux et économiques dans les conditions qui lui sont propres, et déterminer l'ordre de priorité qu'il entend suivre dans l'attribution des ressources dont il dispose. Nous n'avons ici d'autre but que de rappeler avec une insistance particulière l'urgence impérieuse des

problèmes d'environnement qui naissent de la pauvreté, la nécessité de prendre à nouveau conscience de l'importance des mesures correctives, et par dessus tout, l'obligation, nationale aussi bien qu'internationale, de se consacrer au développement en tant que tel. Il faut espérer que l'importance désormais accordée à une approche plus unifiée du développement permettra de faire mieux connaître et de traiter plus efficacement les problèmes d'environnement qu'entraîne une situation de pauvreté généralisée.

2.4 La suite du présent chapitre, et aussi dans une large mesure le chapitre suivant, sont consacrés principalement aux problèmes d'environnement de la deuxième catégorie (que nous distinguée plus haut), c'est-à-dire aux problèmes auxquels donne naissance le processus de développement lui-même. Ces problèmes, bien qu'ils puissent être d'une importance moindre aux premières étapes du développement, sont manifestement de nature à prendre plus d'importance à mesure que le processus gagne plus d'élan. Comme nous l'avons déjà dit, la transformation de l'agriculture, le développement de l'industrie, la création de réseaux de transports et de communications et la croissance des villes font intégralement partie du processus de développement. Ils doivent se retrouver parmi les objectifs principaux de la politique et de la planification du développement. Il faut toutefois reconnaître que le processus de développement et d'évolution dans chacun de ces secteurs peut s'accompagner d'effets secondaires défavorables qui, dans bien des cas, pourraient être évités, ou du moins atténués grâce à une planification et à une politique rationnelles. L'expérience des pays développés a montré que ces effets secondaires pourraient, s'ils étaient méconnus, prendre des proportions inquiétantes et causer des dommages et des distorsions dont les répercussions seraient vastes. Les pays en voie de développement ont la possibilité d'éviter certaines des erreurs ou des distorsions qui ont caractérisé le processus de développement dans le passé. S'ils sont attentifs à ces dangers, ils pourront peut-être réaliser un développement d'un type plus satisfaisant que celui des pays avancés.

2.5 Nous allons nous efforcer dans le présent chapitre d'identifier d'une manière générale certains des effets secondaires négatifs qui peuvent résulter du processus de développement dans plusieurs secteurs de l'économie. Dans le chapitre suivant, nous examinerons les solutions que des politiques et des méthodes de planification plus judicieuses pourraient apporter à ces problèmes. La principale question est celle de savoir comment obtenir avec un minimum d'effets secondaires défavorables les avantages du développement dans chaque secteur. En présentant une liste choisie des effets sur l'environnement qui ont été — ou ont pu être — éprouvés dans divers secteurs de l'économie, nous nous proposons, non

pas de dresser une longue liste de répercussions défavorables qui conduiraient logiquement à l'inaction — puisque toute action risque d'être préjudiciable d'une manière ou d'une autre à l'environnement — mais simplement de rassembler une partie des connaissances dont on dispose sur la question, afin que les pays en voie de développement puissent en tirer les conclusions qui les concernent pour l'élaboration de leur politique du développement. Nous voudrions aussi rappeler que les connaissances que l'on possède à ce sujet sont aussi minces qu'imparfaites, et que d'importants travaux de recherche sont encore nécessaires si l'on veut identifier la nature et les dimensions des problèmes d'environnement dans divers secteurs de l'économie.

2.6 Nous allons maintenant nous efforcer d'identifier et de décrire certains des effets secondaires sur l'environnement dont on sait qu'ils accompagnent à divers degrés le processus de développement dans l'agriculture, l'industrie, les transports et l'établissement de l'homme. Ces effets secondaires peuvent prendre plusieurs formes et ils sont en général groupés en un certain nombre de catégories, à savoir :

- i) le gaspillage des ressources, et notamment des ressources minérales, écologiques ou forestières;
- ii) la pollution biologique : pollution représentée par les vecteurs des maladies de l'homme et par les insectes et plantes nuisibles;
- iii) la pollution chimique : provenant de matières polluantes contenues dans l'atmosphère, d'effluents industriels, de pesticides, de substances métalliques, de détergents et d'agents similaires;
- iv) les déséquilibres physiques, causés notamment par la pollution thermique, l'envasement et le bruit; et
- v) les déséquilibres sociaux, tels que l'engorgement urbain et la perte du sentiment de la collectivité.

Ces effets secondaires se manifestent à divers degrés suivant les secteurs, les régions géographiques et les états de développement atteints par différents pays. Les deux premières catégories sont communément éprouvées par la plupart des pays en voie de développement. Il en est de même de l'envasement, et peut-être aussi des déséquilibres sociaux, alors que la pollution de l'air dans les villes devient un problème toujours plus grave dans les grandes agglomérations de certains pays en voie de développement.

2.7 Bien que l'on puisse s'attendre à voir ces effets secondaires se manifester dans le processus du développement, il faut les évaluer dans un ensemble qui permette d'en déterminer l'importance relative. Une considération primordiale est la relation existant entre une activité de développement et la charge totale que peut supporter la charpente naturelle et même sociale d'un pays. Des questions telles que la vitesse à

laquelle l'environnement se dégrade, la gravité de cette dégradation, son étendue, le caractère irréparable ou non de l'impact sur l'environnement, le coût et la durée de la réparation, tous ces éléments sont importants aux fins qui nous intéressent. L'échelle et le type de production d'un pays, et la structure de sa consommation, doivent eux aussi entrer en ligne de compte dans l'évaluation des effets secondaires et de leur impact sur l'environnement. L'utilisation et l'élimination des matériaux ainsi que leurs effets sur l'environnement dépendront par exemple du niveau des techniques, lequel n'est pas étranger à la nature de ce qui entre dans le processus de production et de ce qui en sort. Quant aux structures de la consommation, elles ont aussi leur importance. Dans les sociétés où le niveau des dépenses de première nécessité, c'est-à-dire des dépenses consacrées à la satisfaction des besoins essentiels, est élevé, le processus de consommation exerce sur l'environnement des effets nuisibles d'une importance relativement faible. En revanche, un niveau plus élevé de consommation d'articles non essentiels, notamment d'articles manufacturés par les industries de pointe, comporte en général de plus grands risques pour l'environnement. La structure sociale d'une société, sa structure des revenus et sa distribution de la richesse sont ainsi des facteurs pertinents à cet égard.

2.8 Dans un cadre approprié à sa situation, un pays peut déterminer la nature de ses problèmes d'environnement et envisager divers moyens de les résoudre. Les effets secondaires que peut avoir le développement de divers secteurs sur l'environnement doivent faire l'objet d'un examen sélectif. Ils doivent d'abord être évalués par rapport aux priorités de développement qui inspirent la planification de tout pays. Les effets secondaires qui compromettent directement l'objectif du développement devraient les premiers appeler des mesures correctives. Les effets périphériques bénéficieront nécessairement d'une moindre attention.

Agriculture

2.9 Le processus de développement agricole entraîne souvent la transformation de systèmes d'agriculture à faible productivité en systèmes où la productivité est relativement élevée. Au cours de cette transformation, les façons pratiquées sur les terres exploitées sont améliorées, l'infrastructure de moyens et de services pour la production agricole est développée, et de nouvelles terres sont mises en exploitation au moyen d'une irrigation extensive et de l'aménagement des bassins fluviaux. De tels changements exercent des effets déterminants sur le processus de développement lui-même, mais ils peuvent aussi engendrer sur l'environnement des effets secondaires d'importance variable. Quelques-uns de

ces effets secondaires le plus communément rencontrés sont décrits ci-après.

Agriculture traditionnelle

2.10 Des effets secondaires sur l'environnement peuvent se manifester même dans le cadre de systèmes traditionnels d'agriculture sous la pression d'une croissance démographique rapide. Ces systèmes ont souvent des siècles d'existence et ils ont parfois permis l'exploitation fructueuse des mêmes terres sans dommages irréparables. Mais l'explosion démographique du temps présent peut engendrer une nouvelle situation et donner lieu à des pressions qui n'ont peut-être pas été ressenties auparavant et qui pourraient créer des problèmes d'environnement.

2.11 L'agriculture traditionnelle dans de nombreuses régions tropicales, notamment lorsque l'expansion s'intensifie, expose l'environnement à toute une série de risques. Ce sont notamment la lixiviation, la disparition rapide des matières nutritives du sol et la dégradation d'un sol agricole primitivement planté à la suite du défrichement des forêts; l'appauvrissement rapide du sol, résultant de son exploitation ininterrompue, que le sol ne peut supporter sans l'addition d'éléments nutritifs, étant donné son infertilité relative; l'érosion du sol due à des pluies variables et intenses suivies de sécheresses prolongées ou à l'inondation; et la destruction inconsidérée de ressources forestières pour la culture sur brûlis. Bien que, le plus souvent, cette dégradation de l'environnement puisse être réparée si l'on dispose de ressources financières illimitées, dans certains cas une action corrective serait si coûteuse que le mal en devient irréparable. La fragilité des systèmes écologiques tropicaux risque d'entraîner une dégradation de l'environnement rapide, qui ne pourra s'atténuer que lentement. Ainsi, il est arrivé que l'établissement d'une colonie agricole ait échoué lorsque le défrichement a eu pour effet, en moins de cinq ans, de durcir les terrains latéritiques. A l'inverse, la restauration du sol prendra des dizaines d'années. Dans un autre cas, il a suffi de deux à trois ans pour détruire par un pacage abusif une savane qui auparavant n'était pas exploitée en pâturage, et qui, selon toute probabilité, sera sans doute perdue pour la production pendant très longtemps. Il est possible de prévenir certains de ces dommages infligés à l'environnement par une planification appropriée et des mesures préservatrices. Par exemple, la main-d'œuvre sous-employée qui souvent abonde dans les zones rurales peut être employée à l'aménagement de terrasses et de contreforts et au reboisement. Bon nombre de terres africaines actuellement marginales, par exemple, possèdent tous les éléments nécessaires pour être rendues propres à la culture par l'application de nouvelles techniques d'exploitation.

Agriculture moderne

2.12 Avec l'agriculture moderne l'environnement peut avoir à souffrir surtout de l'action des agents chimiques utilisés pour lutter contre les insectes et plantes nuisibles, ainsi que des travaux d'irrigation. Les engrais, à l'inverse, ne semblent pas constituer de menace au taux auquel ils sont utilisés à l'heure actuelle — ou le seront vraisemblablement à l'avenir — dans les pays en voie de développement. Les effets secondaires des insecticides et des pesticides doivent faire l'objet d'une attention vigilante. Leur toxicité pour les poissons et les oiseaux, ainsi que leur persistance et leur mobilité, les rendent dangereux au-delà des limites de la zone traitée. De nouveaux systèmes d'irrigation, s'ils ne sont pas compensés par des systèmes de drainage, peuvent entraîner la salinisation et la sursaturation. Dans un pays, sur 16 millions d'hectares irrigués en 1949 par des réseaux modernes de canaux d'irrigation, 2 millions d'hectares souffraient dix ans plus tard d'un excès de salinisation et de sursaturation. Il est vrai que depuis lors, une grande étendue de ces terres a été rendue à l'exploitation grâce à une gestion appropriée. Même l'apparition tant attendue de variétés de blé, de riz, de maïs et d'autres céréales à haut rendement peut parfois entraîner certains effets secondaires défavorables, à la fois parce que ces variétés exigent de plus fortes quantités de produits chimiques tels que les pesticides que parce qu'elles remplacent des espèces autochtones résistantes qui, par le jeu de la sélection naturelle, sont souvent plus propres à lutter contre des conditions locales peu favorables et sont précieuses pour les croisements. De même, un labourage trop fréquent facilité par la mécanisation peut nuire lui aussi à la qualité des sols. Répétons que l'agriculture moderne serait impossible sans l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides, de variétés de semences à haut rendement sans travaux d'irrigation et sans un certain degré de mécanisation, mais qu'il importe de tenir compte des effets secondaires de ces facteurs lorsqu'on en planifie l'emploi pour l'expansion de la production agricole.

Aménagement des bassins fluviaux

2.13 Les projets d'aménagement des bassins fluviaux sont d'une importance capitale pour le développement économique et social, et jouent souvent un rôle très important dans les programmes de développement. Toutefois, un grand nombre des problèmes d'environnement dont on parle le plus résultent de la réalisation de ces projets. Cette situation fait ressortir la nécessité de procéder à des études et à des analyses poussées lors de l'établissement des plans des grands barrages ou des sites de barrages, afin de réduire autant que possible les effets secondaires négatifs des travaux par une planification judicieuse. Certains des problèmes

d'environnement généralement liés aux projets d'aménagement de bassins fluviaux concernent la constitution de foyers de maladies hydrauliques, le colmatage des réservoirs par les sédiments, l'assèchement des pêcheries en aval, l'extension de la salinisation et de l'accumulation d'eau dans les terres irriguées, l'inondation de riches zones agricoles et forestières, le déplacement des populations et la perte de ressources minérales, de parcs naturels ou de sites historiques importants. La plupart de ces effets ne se manifestent que graduellement. Il est possible de remédier facilement à certains d'entre eux, mais d'autres sont pratiquement irréversibles en raison de l'importance de l'investissement et de l'impossibilité de déplacer les installations. Certains peuvent prendre une très grande ampleur et compromettre l'objectif même du projet ou plan d'aménagement. Toutefois, une analyse préliminaire permet de prévoir la plupart d'entre eux. Il est donc évident qu'il convient de donner une priorité élevée à l'analyse des aspects de ces projets qui touchent à l'environnement, mais il faut tenir compte du fait qu'une bonne partie des inconvénients que présente le projet du point de vue de l'environnement représente le prix à payer pour les avantages qui en résultent, ou que des mesures peuvent être prises après coup afin de réduire ce prix. On suppose souvent, bien à tort, que par le passé toutes ces répercussions sont survenues inopinément.

Industrie

2.14 La pollution provoquée par le développement industriel représente actuellement une menace plus potentielle que réelle dans de nombreux pays en voie de développement. Il existe cependant un certain nombre de cas isolés de pollution industrielle même dans ces pays, qui ont l'avantage de pouvoir tirer parti de l'expérience des pays développés. En se prononçant judicieusement sur l'emplacement des industries et sur l'élimination de leurs déchets, et en imposant au secteur privé le respect de certaines normes sociales, ils peuvent échapper à quelques-uns des plus graves problèmes d'environnement que pose la pollution industrielle. Les pays en voie de développement devraient examiner avec soin la question de l'implantation des industries et formuler des directives concrètes, en tenant compte de leur situation particulière pour éviter l'apparition de sérieux problèmes d'environnement. Il serait également utile d'identifier les cas où l'adoption de techniques faisant une large part ou travail humain permettrait de limiter la dégradation du milieu. A notre avis, l'étude de ces questions devrait bénéficier d'une priorité élevée.

Transports

2.15 Dans ce domaine, le choix entre les systèmes de transport en com-

mun et l'utilisation de véhicules particuliers est d'une importance capitale. Aux Etats-Unis, et de plus en plus en Europe occidentale et au Japon, l'adoption de l'automobile comme moyen principal de transport des personnes entraîne aujourd'hui de sérieuses conséquences pour le milieu : pollution de l'air, qui affecte la population, la végétation et le paysage, multiplication des accidents, saturation des espaces urbains et anomalies dans la configuration des peuplements humains. Il y a là indiscutablement un choix à faire. Les pays en voie de développement peuvent éviter certains de ces problèmes en adoptant une politique fondée sur l'utilisation des transports en commun, réduisant ainsi le besoin de se déplacer en voiture particulière. Ce choix en tout cas leur est dicté par leur niveau de développement et par la nécessité de réduire les disparités visibles entre divers groupes de revenus. Le transport en commun représente incontestablement dans les zones urbaines le moyen d'éviter les problèmes d'environnement que l'utilisation intensive des voitures particulières a d'ores et déjà provoqués dans les pays plus développés.

Peuplements humains

Zones rurales

2.16 Le processus de développement ne peut manquer d'avoir des répercussions sur les peuplements humains. Dans la plupart des pays en voie de développement, la majorité de la population vit toujours dans des régions rurales. Or, les ruraux souffrent souvent de l'insuffisance des services dans des domaines divers, et aussi ils souffrent souvent de lacunes graves en matière d'hygiène, de nutrition, d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation des effluents, au même titre que les citadins. Une infrastructure insuffisante dans les services agricoles et le crédit est aussi un phénomène typique de la vie rurale, qui contribue à la persistance de niveaux de production médiocre et donc de faibles revenus. L'explosion démographique peut dans certaines situations aggraver encore ces problèmes et accroître encore la disproportion entre les besoins et les ressources des populations rurales.

2.17 Dans ces conditions, il se produit souvent un exode des populations vers les villes, qui provoque une dégradation encore plus marquée des conditions de vie urbaines. Or, en concentrant l'attention sur l'aggravation des problèmes urbains, on risque de négliger encore davantage ceux des zones rurales. Les activités sociales, culturelles et économiques modernes susceptibles d'attirer une jeunesse instruite n'existant peut-être pas dans ces zones, la surpopulation et le chômage peuvent s'en trouver encore aggravés dans les villes. En outre, l'interaction rurale/urbaine peut entraîner la dislocation des systèmes traditionnels de sécurité sociale

tels que les familles élargies sans les remplacer par quoi que ce soit de valable.

2.18 Il importe que le processus de planification tienne compte de ces problèmes. L'expansion rapide de la population risque de poser aux pays en voie de développement un problème de plus en plus urgent de création d'emplois. Il est toutefois peu probable que l'expansion des activités économiques dans les seules zones urbaines, due à l'industrialisation et aux activités connexes, suffise à créer suffisamment d'emplois pour tous les nouveaux citadins en âge de travailler. Une partie substantielle de la population et de la main-d'œuvre excédentaires devra demeurer à la campagne, et il est donc essentiel, non seulement de créer des possibilités d'emploi dans les zones rurales, mais aussi de développer l'ensemble de la structure des services économiques et sociaux dans ces zones. L'environnement rural prend donc une importance nouvelle, de même que la planification et l'élaboration des politiques dans ce domaine. Il serait vraiment regrettable que l'importance donnée à la protection des zones urbaines contre les effets du développement entraîne une concentration excessive des ressources sur les activités urbaines aux dépens de l'amélioration de l'environnement rural.

Zones urbaines

2.19 Nous avons déjà remarqué que dans les zones urbaines du tiers monde, la qualité de l'environnement est pratiquement synonyme de bien-être social. Naturellement, l'urbanisation à l'intérieur d'un pays peut s'accompagner d'un accroissement du bien-être économique et social, et la concentration d'entreprises dynamiques dans les villes peut jouer un rôle utile en créant des « foyers de développement » qui provoqueront l'expansion de régions plus vastes. Toutefois, les villes en expansion démographique rapide finissent par s'hypertrophier, et les économies d'échelle cèdent la place aux gaspillages dus à l'insuffisance de l'infrastructure. La maladie, le manque d'eau, le rejet d'effluents non traités, les embarras de la circulation et la détérioration de l'habitat constituent autant de manifestations d'une surexploitation du milieu. Les zones urbaines les plus développées doivent aujourd'hui faire face à la pollution chimique de l'air et de l'eau et aux dangers résultant de la dislocation de la société.

2.20 La population des grandes villes dans les pays insuffisamment développés a quadruplé entre 1920 et 1960. Aujourd'hui, dans de nombreux pays en voie de développement, l'afflux des populations dépasse la capacité d'accueil des villes. Cet échec est une manifestation typique de déséquilibre dans le processus de développement, qui risque dans certains cas de provoquer le chaos dans les dix années à venir. Chaque ville a son

chiffre de population maximale, qui évolue avec le temps en fonction du niveau et de la combinaison des populations, des ressources économiques et humaines et de l'infrastructure, lesquels eux-mêmes ne cessent d'évoluer. Mais lorsque la population dépasse ce chiffre, la dégradation est très rapide. On dispose toutefois, pour renverser cette tendance, de puissants moyens qui n'existent pas dans les systèmes naturels, et les gouvernements peuvent remédier à la dégradation de la vie urbaine s'ils peuvent mobiliser des ressources suffisantes.

2.21 Les projets de rénovation urbaine des pays industrialisés constituent l'un des moyens d'intervention. Bien souvent toutefois, ces projets ne font que chasser la population mal logée vers de nouveaux taudis alors que de nouveaux groupes aisés s'installent dans les zones rénovées. Un autre moyen d'intervention consiste à décentraliser les villes, ce qui suppose la création planifiée de nouveaux foyers d'expansion conjuguée à l'établissement de nouvelles industries et de nouvelles agglomérations urbaines. Cette planification est déjà en cours dans un grand nombre de pays en voie de développement. Les projets de rénovation à moins forte densité de capital et surtout faisant appel à une main-d'œuvre abondante devraient bénéficier d'une priorité très élevée. Le problème du ramassage des déchets solides pourrait également être résolu par la mobilisation de la participation populaire. Pour les systèmes d'épuration des eaux urbaines, on pourrait utiliser des méthodes à forte densité de main-d'œuvre. Au lieu de faire appel à des techniques modernes et à de gros investissements, on pourrait recourir à de multiples lagunes aérées empoissonnées ou à l'irrigation par arrosage pour améliorer le conditionnement des sols.

2.22 On admet généralement que les comportements sociaux déviants résultent de la dégradation des structures communautaires et sociales. De nombreuses sociétés en voie de développement se caractérisent par des degrés élevés d'organisation sociale et par un sens très vif de la communauté, même dans les agglomérations urbaines, du fait de la transplantation des structures sociales traditionnelles dans le cadre de l'interaction rurale/urbaine. Lorsque les systèmes sociaux traditionnels — impliquant une large participation des citoyens — favorisent l'intégration et le changement, la planification urbaine doit leur faire la place qui leur revient.

Chapitre 3

Considérations ayant trait à l'élaboration d'une politique de l'environnement

3.1 Dans le chapitre précédent, nous avons examiné certaines des principales questions intéressant l'environnement qui peuvent se poser au cours du processus de développement. Examinons maintenant un certain nombre de considérations ayant trait à l'élaboration d'une politique de l'environnement dans les pays en voie de développement. Ce faisant, nous tenons à souligner qu'aucune règle générale ou formule spécifique ne peut être prescrite dans l'état incertain où se trouve notre connaissance des interactions de la politique de l'environnement et de la politique du développement. Il appartient à chaque pays de trouver ses propres solutions en tenant compte de ses difficultés et de ses valeurs politiques, sociales et culturelles. L'énonciation des objectifs de la politique d'environnement, comme l'élaboration dans ses grandes lignes d'une politique économique et sociale, relève entièrement et exclusivement de la compétence souveraine des pays en voie de développement.

3.2 Il importe que les politiques de l'environnement soient intégrées à la planification du développement et considérées comme parties intégrantes du cadre général de la planification économique et sociale. Comme nous avons déjà insisté à de nombreuses reprises, le souci de protéger l'environnement n'est qu'une autre dimension du problème du développement dans les pays insuffisamment développés et ne peut être considéré indépendamment de leur effort de développement. L'objectif doit être de traiter l'amélioration du milieu comme l'un des objectifs multiples d'un plan de développement. Les pays insuffisamment développés bénéficient de certaines conditions spécifiques qui facilitent l'intégration de leur politique de l'environnement à leur politique de développement. La plupart d'entre eux étant déjà convertis à la planification, l'imposition ou l'acceptation de mesures de contrôle social ne constitue pas pour eux une innovation. D'autre part, ne faisant que prendre le départ dans de nombreux domaines, ils peuvent prévoir les répercussions de leur action sur l'environnement et prendre des dispositions appropriées dans le cadre de leur planification actuelle. La principale contrainte pour les pays en voie de développement est bien entendu la limitation des ressources, qui les oblige pour ainsi dire à faire des choix difficiles entre divers objectifs à atteindre. Comme l'amélioration du milieu ne peut être considérée que comme l'un des multiples objectifs de la planification, la collectivité doit en déterminer la priorité par rapport aux autres objectifs et en tenant compte de ses problèmes économiques et sociaux les plus aigus et de son niveau de développement. Au fond, la question consiste à choisir entre

plusieurs modes d'utilisation des ressources dans le contexte d'une planification économique et sociale globale.

3.3 Comme nous l'avons déjà dit, les mesures de protection de l'environnement ne peuvent être intégrées à la planification du développement que si les objectifs de cette dernière ne se limitent pas au seul accroissement du produit national brut. En donnant une définition nouvelle aux objectifs du développement, on devra faire une plus grande part à la distribution des revenus et à l'emploi, aux services sociaux et aux investissements publics à vocation sociale, et accorder un plus grand rôle à la participation politique. D'autre part, les objectifs sociaux des plans de développement devraient être chiffrés pour que les progrès effectifs puissent être mesurés par rapport à ces objectifs. Outre les objectifs quantitatifs touchant l'accroissement des revenus et de l'emploi, il conviendrait d'énoncer des objectifs analogues pour la distribution des revenus, pour la santé publique, pour les normes nutritionnelles, pour le logement et d'autres investissements publics à vocation sociale. En d'autres termes, la qualité de la vie dans une société pauvre devrait être définie sur la base d'une action sélective en vue de résoudre les problèmes du paupérisme, et les responsables de la planification du développement devraient s'efforcer de quantifier les objectifs de la lutte menée contre les manifestations les plus graves de la malnutrition, de la malpropreté, de la maladie et de l'ignorance.

3.4 L'un des moyens de chiffrer les objectifs sociaux des plans de développement consisterait à définir le concept de norme minimale d'environnement. Chaque pays en voie de développement peut définir à ses propres fins les normes minimales d'environnement qu'il s'efforce d'atteindre dans divers domaines et secteurs tels que la santé publique, la nutrition, l'approvisionnement en eau, etc. L'énonciation de ces normes pourrait faciliter la réorientation des efforts et des énergies collectifs vers certains objectifs concrets. Des indicateurs d'environnement pourraient ensuite être énoncés afin de mesurer la progression de la société vers les normes qu'elle se serait données. Il convient de souligner que les normes d'environnement ne peuvent être fixées une fois pour toutes et doivent nécessairement évoluer à mesure que le pays se développe. D'autre part, il est tout à fait possible que les ressources de beaucoup de ces pays soient insuffisantes pour leur permettre d'atteindre à bref délai même les normes absolument minimales, mais l'établissement de ces normes présente l'avantage de donner un point focal aux efforts nationaux. Le concept de norme minimale, ou de seuil, d'environnement faciliterait aussi la fragmentation de cet objectif que constitue l'accroissement brut des profits nets. De plus en plus nombreux sont les pays en voie de développement qui cessent de se demander « combien produire et en combien de

temps » pour se demander « quoi produire et comment le distribuer ». La formulation d'objectifs sociaux chiffrés et de normes minimales d'environnement ne fait que donner une expression concrète à cette nouvelle philosophie.

3.5 L'intégration des mesures de protection de l'environnement à la planification du développement exigerait, de la part des pays en voie de développement, une action nationale menée sur un front relativement large. Entre autres questions importantes, les plans devraient porter sur l'implantation des industries, la politique en matière d'utilisation des sols, l'interaction urbaine/rurale et le développement communautaire et sur les politiques sectorielles, dont il sera question dans le dernier chapitre. Il ne sera pas moins nécessaire d'attacher une plus grande attention à la planification physique des installations, pour intégrer les divers projets et programmes de développement à l'ensemble du milieu physique. La main-d'œuvre excédentaire des pays en voie de développement pourrait éventuellement être mobilisée au profit de l'amélioration du milieu, particulièrement dans le cadre de projets de développement communautaire dans les zones rurales, ces projets pouvant être considérés par la communauté comme particulièrement intéressants et exigeant dans certains cas l'intervention d'une main-d'œuvre plus nombreuse. Ces possibilités devraient être examinées avec soin dans le cadre d'études et activités de recherche futures, étant donné surtout que de nombreux pays en voie de développement ont toujours à craindre une aggravation du chômage et du sous-emploi et n'ont pas très bien réussi jusqu'ici à mobiliser leur main-d'œuvre excédentaire dans l'intérêt du développement économique.

3.6 Après les travaux de macro-économie que constituent la redéfinition des objectifs du développement, l'établissement de normes du milieu et l'élaboration de politiques de l'environnement dans une perspective globale et sectorielle, les pays en voie de développement doivent également se tourner vers la micro-économie pour mettre au point des techniques appropriées d'inclusion du facteur de l'environnement dans l'évaluation des projets de développement. Il est indispensable de trouver des techniques de quantification des répercussions, favorables ou défavorables, des projets de développement sur le milieu, afin que la société puisse se prononcer entre ces projets avec une connaissance plus claire de leur coût et de leurs avantages pour la société. Le coût social des projets a trop souvent été négligé dans l'évaluation initiale, particulièrement lorsque le développement s'accomplissait dans un régime de libre entreprise, et que trop tardivement la collectivité ne mesurait qu'une bonne part des répercussions défavorables de ces projets sur l'environnement, après l'achèvement des travaux. Avant d'entreprendre des projets de développement, il importe d'en déterminer les coûts sociaux, afin que la collectivité, après

examen approfondi, puisse déterminer si ces coûts sont toujours acceptables en considérant les avantages économiques et sociaux du projet, si certains de ces coûts peuvent et doivent être réduits au minimum lors de l'élaboration des plans du projet, et si les dépenses correspondant à certains d'entre eux ne peuvent ou ne doivent être ajournées par l'adoption d'autres solutions techniques.

3.7 L'objectif fondamental du calcul du coût social est de rendre les entreprises et services individuellement responsables devant l'ensemble de la société. La société souffre lorsque les entreprises n'assument pas elles-mêmes tous les coûts dont elles sont responsables. Pour chaque entreprise l'environnement est un bien gratuit qu'elle peut utiliser et polluer à volonté pour réaliser rapidement de gros bénéfices, ou atteindre ses objectifs planifiés de production. Aux yeux de l'ensemble de la société, l'environnement est partie intégrante du bien commun et ne peut pas être traité comme une ressource gratuite. L'analyse traditionnelle des coûts et rendements n'est donc valable que si elle est élargie et tient compte des coûts et avantages sociaux. Un individu peut se permettre de négliger ces coûts, mais la société ne le peut pas, et elle a le droit absolu de vouloir que ces coûts soient calculés avec soin et qu'il soit indiqué clairement à qui il incombe de payer ces coûts, et quel en est le montant.

3.8 Parmi les facteurs pouvant être pris en considération, lorsqu'il s'agit de répartir les ressources, citons :

- l'abondance et la qualité des ressources naturelles connues et nécessaires; les effets possibles et la date probable de leur épuisement;
- l'existence ou l'élaboration éventuelle d'autres techniques, et leurs coûts relatifs;
- les avantages et inconvénients des différents sites proposés;
- le niveau existant de pollution de l'air et de l'eau;
- les possibilités d'élimination des déchets et de recyclage des matières premières;
- les répercussions du projet sur l'environnement : vitesse de dégradation, degré de gravité, possibilités de restauration de l'environnement et coût des diverses solutions possibles.

Cette liste ne reprend pas toutes les questions que peuvent poser les divers projets de développement; elle indique seulement certains des aspects qui devraient être spécifiquement étudiés chaque fois qu'un projet de développement est évalué.

3.9 On s'interroge beaucoup actuellement sur les directives spécifiques à formuler en vue de l'évaluation des projets, compte tenu des considérations tenant à l'environnement dans chaque secteur et dans chaque domaine. Nous avons appris que certaines institutions financières internationales travaillent actuellement sur cette question. Nous admettons la

nécessité d'élaborer des directives spécifiques en vue de l'évaluation des projets, mais nous voudrions ici recommander une certaine prudence. Dans l'état actuel de nos connaissances, il est indispensable de faire preuve de circonspection en la matière afin que ces directives n'entravent pas la mise en œuvre des projets de développement et ne soulèvent pas de questions de détail sans importance réelle dans l'état actuel du développement de nombreux pays insuffisamment développés. De toute façon, c'est à ces pays qu'il incombe de formuler de tels principes à la lumière de leur propre expérience et de leurs propres besoins. Nous leur suggérons donc de prendre l'initiative à cet égard et d'étudier cette question au niveau des commissions économiques régionales, des banques régionales et d'autres institutions internationales compétentes. Aucune directive rigide ne devrait être formulée dès maintenant par les donateurs multilatéraux ou bilatéraux, tant que l'occasion ne se sera pas offerte de procéder à des consultations appropriées avec les pays en voie de développement au sein de diverses instances compétentes.

3.10 Pour que les coûts et avantages sociaux soient judicieusement calculés et reflétés dans la répartition de ressources de toute façon insuffisantes, les pays en voie de développement devront examiner l'ensemble des mécanismes de contrôle social auxquels ils devront assujettir les responsables des décisions économiques, particulièrement dans le secteur privé. Les modes de contrôle que les pouvoirs publics peuvent exercer dans ce contexte sont extrêmement variés. Il existe des modes de contrôle indirect fondés sur l'imposition de mesures de dissuasion (taxes, impôts sur les effluents, etc.) et sur l'octroi d'encouragements (subventions fiscales) récompensant l'amélioration de l'environnement. Il existe des modes directs de contrôle qui vont de l'interdiction absolue, de la réglementation par voie législative et de la limitation de la production de matières toxiques à l'adoption de mesures administratives régissant l'implantation des industries ou la création d'agglomérations. Aucun critère général ne peut être formulé quant à l'efficacité des contrôles directs ou indirects dans divers pays en voie de développement, cette efficacité dépendant d'une grande variété de facteurs, notamment des systèmes politiques, des valeurs sociales et culturelles et de la stratégie politique adoptée par les pays. Chaque société doit trouver son propre équilibre dans l'éventail des moyens de contrôle direct et indirect dont elle dispose dans ce domaine. Comme une proportion élevée de l'investissement global dans les pays en voie de développement est généralement soumise au contrôle direct ou indirect de l'administration, et comme ces pays utilisent déjà un certain nombre de mesures administratives de contrôle et d'encouragements fiscaux pour réglementer l'activité privée, il doit leur être plus facile de trouver un équilibre judicieux entre diverses mesures

de contrôle exercées par la société pour assurer l'amélioration de l'environnement. Nous suggérons de multiplier les études et les travaux de recherche à propos de l'efficacité des mesures de contrôle direct et indirect sur l'environnement, afin que les pays en voie de développement disposent de nombreuses mesures spécifiques parmi lesquelles ils aient la possibilité de choisir conformément à leurs besoins et à leurs préférences.

3.11 Pour formuler leurs politiques en matière d'environnement, les pays en voie de développement ont besoin de beaucoup plus de renseignements et de données qu'ils n'en possèdent actuellement. Nous suggérons donc qu'une priorité élevée soit accordée aux mesures propres à enrichir leurs connaissances et leur documentation en matière d'environnement. Il serait utile que ces pays fassent une étude d'ensemble de leur situation actuelle touchant leur environnement et les principaux dangers auxquels ils sont exposés.

Ils devraient aussi entreprendre des études et des travaux de recherche pour définir la nature des problèmes d'environnement que leur développement risque d'entraîner dans les vingt à trente années à venir. Il serait également utile de codifier tous les textes législatifs existants concernant le contrôle de l'environnement, notamment les règlements relatifs au zonage urbain, à l'implantation des industries, à la protection des ressources naturelles, etc. Cette accumulation de données et de connaissances devrait permettre aux pays en voie de développement de considérer dans une perspective plus claire leurs problèmes d'environnement et les mesures correctives qu'ils pourront avoir à prendre aux différentes étapes de leur développement. Puisqu'il est essentiel que le public participe, des efforts devraient être entrepris pour introduire les questions d'environnement dans les programmes d'enseignement, et les faire connaître au grand public par les moyens d'information de masse. Nous voudrions souligner une fois de plus la nécessité d'entreprendre un vaste programme de recherche approfondie dans ce domaine, et l'importance qui s'attache à éviter toute action ou mesure d'orientation prématurée.

3.12 Une fois que les pays en voie de développement auraient inscrit la question de l'environnement à leur programme de planification du développement, et qu'ils auraient entrepris des études d'ampleur nationale sur les mesures spécifiques qui s'imposent, il leur faudrait prendre des mesures concrètes d'ordre institutionnel pour appliquer des mesures de protection du milieu naturel. Il est actuellement prématuré de préciser en grand détail les dispositions institutionnelles qui peuvent être nécessaires dans les diverses situations. Pour le moment, il ne nous est pas possible non plus de dire quoi que ce soit de précis en ce qui concerne la nature des lois et règlements particuliers qu'il faudra peut-être élaborer. Un certain nombre de mesures institutionnelles ont été soumises à l'exa-

men des pays développés : ce sont notamment les suivantes : la création de ministères ou de départements distincts chargés d'assurer la protection du milieu naturel, de fixer des normes et des indicateurs en matière d'environnement et de prescrire leur surveillance par des institutions spéciales, de créer des conseils pour l'environnement, la technologie et l'étude des implantations, ainsi que des services de contrôle de la qualité de l'environnement, de promulguer des lois spéciales définissant des normes pour le maintien de la pureté de l'air et de l'eau, de modifier les textes établissant la responsabilité et réglementant les indemnisations en cas d'atteinte à l'environnement; d'énoncer les droits de propriété commune ou collective de ressources telles que l'air, l'eau et le sol, jusqu'ici libres et non protégées. Un grand nombre de ces mesures institutionnelles présentent plus d'importance à l'égard des problèmes des pays développés que de ceux des sociétés en voie de développement, bien que ces dernières puissent étudier avec profit les expériences faites par les pays développés en ce qui concerne la mise en œuvre de ces propositions. Comme nous l'avons observé à maintes reprises, la question des atteintes à l'environnement n'occupe encore que relativement peu de place dans la politique de développement des pays intéressés, et il est peut-être prématuré, pour nombre d'entre eux, de consacrer les ressources de leur administration à la création d'institutions nouvelles ou de mécanismes nouveaux : ces pays peuvent tout aussi bien essayer d'intégrer la question de l'environnement dans le cadre des mécanismes de planification et de développement existant. Quoi qu'il en soit, les pays en voie de développement devront faire leurs propres expériences et improviser eux-mêmes des mesures institutionnelles propres à protéger le milieu naturel, compte tenu de leurs propres besoins et exigences tels qu'ils se présentent dans le processus de développement.

3.13 Dans le présent chapitre, nous nous sommes efforcés de brosser un tableau général permettant aux pays en voie de développement d'envisager des mesures particulières d'ordre national propres à assurer la protection de leur environnement. Comme nous l'avons dit au début, il n'est pas possible d'énoncer de directives générales ou de prescriptions particulières, et cela n'est même pas souhaitable en l'état actuel des choses. Les mesures d'ordre national sont si intimement liées aux diverses conditions de chaque pays que nous ne pouvons qu'appeler l'attention des pouvoirs publics sur certaines considérations générales, plutôt que de prescrire des mesures particulières. Nous recommandons aux pays en voie de développement d'entreprendre eux-mêmes de nouveaux travaux sur la gamme des mesures d'ordre national qui pourraient convenir à leurs propres besoins, et nous recommandons qu'elles soient examinées lors des réunions des commissions régionales ainsi qu'à la Conférence de Stockholm.

Chapitre 4

Incidences sur les relations économiques internationales

4.1 Nous avons examiné dans la première partie de notre rapport le caractère changeant des problèmes d'environnement qui se posent au cours du processus du développement et dans le cadre des politiques de l'environnement correspondant aux différentes étapes du développement. Nous sommes assurément convaincus que, parmi les problèmes d'environnement qui se posent aux pays en voie de développement, nombreux sont ceux qui ne seront résolus qu'à mesure que le développement de ces pays se poursuivra, mais nous estimons aussi que ces pays ne peuvent se permettre ni de négliger ces problèmes ni d'user de l'environnement comme d'une source inépuisable, ce qu'ont fait trop souvent les pays aujourd'hui développés aux premiers temps de leur expansion économique. Ces problèmes ont évidemment un caractère tout à fait différent dans les pays en voie de développement, et l'ordre de priorité qu'il convient de leur accorder dans l'attribution des ressources est difficile à déterminer, mais ce qui importe est que les pays en voie de développement comprennent bien ce que coûtent à long terme les problèmes de l'environnement, et qu'ils tiennent compte de ces coûts dans leurs politiques actuelles de planification.

4.2 Même si l'inquiétude que les problèmes de l'environnement font actuellement peser sur les pays développés devait paraître irritante et hors de propos aux pays en voie de développement, le fait est qu'elle ne peut guère les laisser indifférents ou insensibles. Cette préoccupation étendra inévitablement son ombre sur toutes les relations économiques internationales. Ces incidences internationales ne sont que vaguement perceptibles pour le moment : il faudra encore beaucoup de réflexion et de travaux de recherche avant que leurs contours ne commencent à se préciser. Il importe cependant de prévoir, d'une part les incidences défavorables sur les relations économiques internationales, et d'autre part les vastes possibilités qui peuvent se faire jour, et de proposer ensuite des mesures de valeur générale et des dispositions institutionnelles propres à restreindre les premières et à tirer le meilleur parti possible des secondes. En fait, c'est la seule voie à suivre si l'on veut éviter un affrontement entre les pays développés et les autres.

4.3 Les pays en voie de développement craignent de plus en plus que l'inquiétude qui assaille actuellement les pays développés n'ait des répercussions défavorables sur leurs échanges, sur l'aide dont ils bénéficient et sur le transfert des techniques. Ces appréhensions ne sont peut-être, en partie, que les craintes normalement ressenties par les membres les plus

faibles de la communauté internationale à chaque fois qu'ils se trouvent opposés aux plus forts. Mais il importe qu'elles soient nettement formulées et objectivement analysées, et qu'il en soit tenu compte dans tous les arrangements internationaux qui viendront à être conclus.

4.4 On craint que l'insistance mise par les pays développés à exiger que les produits circulant dans le commerce international soient soumis à des normes d'environnement rigoureuses ne donne naissance à un « néo-protectionnisme ». Beaucoup de pays développés verront à regret leur production et leur main-d'œuvre souffrir d'un renchérissement de leurs exportations consécutif à l'application de telles normes; ils voudront peut-être soutenir que les importations provenant des pays en voie de développement, étant soumises à des normes d'environnement moins rigoureuses, devraient être taxées ou interdites. Les secteurs concurrents de l'importation et les groupes de pression organisés feront probablement chorus. Les produits agricoles seront peut-être les premiers frappés. Certains produits industriels, notamment les produits chimiques, auront peut-être le même sort. Spécifique à l'origine, l'argument peut rapidement devenir général. Pourquoi admettre libéralement les produits des pays en voie de développement s'ils sont le résultat d'un « massacre de l'environnement »? L'intérêt humanitaire témoigné à l'égard de l'environnement peut beaucoup trop facilement devenir un argument égoïste à l'appui d'un protectionnisme accru. Les pays en voie de développement n'ont pas encore fini de réfuter l'argument de la « main-d'œuvre exploitée » : celui du « massacre de l'environnement », tout aussi fallacieux, sera encore plus coriace.

4.5 Dans l'analyse de ces craintes de voir se rompre l'équilibre des échanges, nous devons faire diverses distinctions. Premièrement, il se peut que certaines exportations des pays en voie de développement (par exemple, le plomb, les carburants à haute teneur en soufre) perdent de plus en plus de terrain par suite du perfectionnement des techniques non polluantes. Le recyclage des matières premières pourrait aussi faire diminuer la demande de certains produits de base exportés par les pays en voie de développement. Ce ne sont là que les résultats du progrès technique, et l'on ne peut ici que suggérer l'étude anticipée de ces menaces aux exportations, la mise en place d'un système d'alerte ainsi que l'adoption de mesures permettant aux pays gravement affectés de remanier la structure de leurs investissements, de leur production et de leurs exportations. Deuxièmement, comme cela s'est déjà fait pour des raisons d'hygiène à propos de certains produits, il n'est pas impossible qu'on relève les barrières non tarifaires dressées contre les exportations des pays en voie de développement provenant d'un environnement douteux. Les produits laitiers, le poisson, la viande, les fruits et les légumes sont parmi les

produits à l'égard desquels les pays développés auraient le plus de chances d'instaurer des normes d'environnement très sévères. L'importation de fruits et de légumes portant des traces de DDT a déjà été interdite dans certains pays européens. Dans la mesure où les normes appliquées dans les pays développés ont essentiellement pour but de protéger la santé contre certains dangers et où l'on parvient à un accord international sur les normes les plus élevées qu'il soit possible de faire accepter, il ne faudrait pas y voir un geste discriminatoire à l'encontre des exportations des pays en voie de développement. Mais entre-temps, il faudrait faire en sorte que le commerce de ces pays souffre le mieux possible de ces mesures, en mettant sur pied un système de consultations préalables à l'occasion desquelles les pays développés donneraient avis des mesures qu'ils envisagent d'appliquer pour protéger l'environnement. Dans certains cas, il y aurait lieu aussi d'étudier la possibilité d'apporter une aide supplémentaire aux pays en voie de développement pour leur permettre d'adapter leurs industries d'exportations aux nouvelles exigences des pays développés ou de diversifier leurs exportations. Il n'y aura réellement de danger que si les normes d'environnement mises en vigueur par les pays développés sont sans rapport avec la réalité, unilatérales et arbitrairement invoquées par ces pays pour exclure de leurs propres marchés certaines exportations des pays en voie de développement. En fin de compte, le plus grand danger qui menace tous les pays, développés ou en voie de développement, est que l'argument de l'environnement plus sain ne devienne un prétexte pour renforcer la protection des droits acquis. Dès que le souci de la qualité d'un produit se reporte sur l'environnement où ce produit a pris naissance, le monde entier devrait être alerté, car ce serait le commencement du protectionnisme sous sa forme la plus condamnable.

4.6 En premier lieu, il semble nécessaire de signaler d'avance les incidences que pourraient avoir les préoccupations suscitées par l'environnement sur l'expansion continue du commerce international. Des procédures appropriées de notification préalable, de consultation et de coordination seront nécessaires pour prévenir les effets défavorables que pourraient avoir sur le commerce mondial les mesures nationales destinées à encourager la lutte contre la pollution. Les conflits d'intérêts commerciaux qui surgiraient dans ce domaine devraient être réglés grâce aux dispositions et procédures déjà existantes et en voie d'élaboration. A cet égard, le cadre actuellement fourni par le GATT, dans lequel la plupart des pays industrialisés ont assumé un certain nombre de droits et d'obligations, devrait également servir à réduire la portée de ces problèmes de manière que les pays en voie de développement aient moins à craindre que le désir d'améliorer l'environnement n'ouvre la voie à un renforcement

du protectionnisme.

4.7 Il importe de mesurer avec soin les dimensions de ce problème et de rassembler un plus grand nombre de renseignements concrets, qui serviraient de base à l'intervention internationale. C'est pourquoi nous recommandons qu'un certain nombre d'études spécifiques soient entreprises en vue d'analyser les incidences sur l'équilibre des échanges commerciaux du souci actuel de protéger l'environnement. Il s'agirait en premier lieu d'une étude d'ensemble, que pourrait peut-être entreprendre la CNUCED, consacrée aux principaux dangers susceptibles de menacer les exportations des pays en voie de développement, à la nature et à la gravité de ces dangers et aux mesures correctives que l'on pourrait éventuellement adopter. En second lieu, la FAO devrait poursuivre les travaux très utiles qu'elle a entrepris sur les considérations déterminant les normes applicables aux produits alimentaires, notamment en matière de contamination, et chercher à définir des normes et des directives relatives à l'environnement, que l'on conviendrait d'appliquer pour l'exportation des produits alimentaires. En troisième lieu, le GATT devrait se charger de surveiller les obstacles non tarifaires qui pourraient être relevés pour des raisons liées au souci de protéger l'environnement et signaler expressément, dans ses rapports annuels, toutes tendances qu'il aurait pu déceler dans ce sens.

4.8 On craint aussi, dans les pays en voie de développement, qu'une concentration excessive de l'intérêt porté aux problèmes de l'environnement ne mène à une diminution des ressources affectées à l'aide par les pays développés. Du moment que ces derniers pays s'inquiètent de plus en plus de voir la vie perdre de sa qualité et qu'ils accorderont probablement plus d'attention aux problèmes que leur posent leurs propres taudis, les « poches » d'indigence qui subsistent chez eux et l'insuffisance de leurs services publics, ne pourraient-ils pas un jour détourner vers leurs propres besoins une partie des ressources auparavant affectées à l'aide à l'étranger? On va même jusqu'à craindre que le souci de protéger l'environnement ne devienne en lui-même un sujet prioritaire dans les pays développés, comme l'exploration de l'espace l'a été au cours des années 1960, et n'absorbe des ressources que d'autres besoins réclament d'urgence. Le fait que la volonté de venir en aide aux pays en voie de développement ne soit progressivement affaiblie dans une partie des pays développés justifie jusqu'à un certain point cette inquiétude.

4.9 On craint encore qu'une tendance exagérée, de la part des pays développés, à appliquer sans discernement leurs propres normes d'environnement aux pays en voie de développement n'ait pour effet de fausser aussi bien l'ordre de priorité dans la répartition de l'aide que l'évaluation des projets. Dans la mesure où ces priorités sont influencées par les précoc-

cupations actuelles des pays développés et en constituent le prolongement, elles subiront inévitablement le contrecoup de l'inquiétude croissante causée par l'environnement. Les donateurs d'aide risquent fort de se convaincre que les projets visant à améliorer l'environnement devraient bénéficier d'un rang de priorité relativement élevé dans les pays en voie de développement, alors que ces derniers, jugeant par rapport à l'ensemble de leurs propres besoins, leur accordent peut-être une priorité moindre qu'à d'autres. De même, si les donateurs élaborent des directives détaillées pour l'évaluation des projets, ils arrêteront peut-être l'exécution de certains projets en raison de leurs incidences présumées sur l'environnement, comme cela paraît avoir été le cas récemment pour certains projets hydroélectriques. Il se peut aussi que ces projets deviennent plus coûteux si l'on s'obstine à mettre en vigueur des normes d'environnement beaucoup plus sévères que celles qui conviennent aux pays en voie de développement à la phase actuelle de leur développement. La nature même des économies résultant de l'environnement les rendent très difficiles à mesurer ou à chiffrer, et les avis peuvent être très différents quant à la période de temps au cours de laquelle elles peuvent apparaître et au rang de priorité qu'il convient d'attribuer, dans l'esquisse actuelle d'un projet, aux mesures visant à les éliminer ou à les réduire. On craint même que de graves anomalies dans la répartition des fonds d'aide entre les divers projets et des retards encore plus grands dans la mise au point des projets ne résultent des préoccupations croissantes que suscite l'environnement dans les pays développés et de leur application inconsidérée aux pays en voie de développement. Il importe donc au plus haut point que les donateurs d'aide multilatérale et bilatérale ne se hâtent pas à l'excès d'élaborer des directives minutieuses pour l'évaluation des projets dans leurs rapports avec l'environnement sans avoir eu des consultations suffisamment larges avec les pays en voie de développement et sans fournir d'assurance adéquate contre les directives arbitraires et les retards exagérés dans la mise en œuvre des projets. Nous n'ignorons pas que l'on parle déjà d'attribuer dorénavant l'aide par programmes et non plus par projets, et que cette question soulève de nombreux problèmes qui dépassent les limites de notre exposé, mais le danger que nous venons de signaler devrait constituer un argument de plus à l'appui de ce changement. Il nous semble souhaitable que les considérations touchant l'environnement soient discutées entre le donateur et les bénéficiaires dans chaque cas particulier, et il faut éviter qu'à examiner les projets sous l'angle de l'environnement on ne risque de retarder et de réduire le courant de l'aide.

4.10 Outre le volume et la destination de l'aide, il se peut aussi que le genre de techniques transférées des pays développés aux pays en voie de

développement soit sérieusement affecté. Il ne serait pas étonnant que l'évolution future des techniques soit influencée dans les pays développés par l'intérêt que suscitent actuellement dans ces pays les techniques non polluantes. Dans la mesure où cette évolution sera façonnée par les problèmes d'environnement qui se posent aux pays avancés, et où elle ne fera pas une place particulière à la situation des pays en voie de développement, les techniques transférées des régions développées aux régions en voie de développement correspondront peut-être encore moins qu'à présent aux besoins de ces dernières. Il est évident aussi que certaines de ces techniques non polluantes seraient trop coûteuses pour les pays en voie de développement. Il n'existe pas encore d'évaluations précises des coûts supplémentaires que pourraient entraîner les techniques non polluantes (on entend souvent citer des chiffres approximatifs, qui vont de 5 à 20 %). Nous proposons que de nouveaux travaux de recherche soient entrepris dans ce domaine, de préférence sous les auspices du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Si l'équipement dont il s'agit est sensiblement plus coûteux que les techniques actuelles, son exportation dans les pays en voie de développement au titre des crédits liés restreindra encore davantage le contenu réel de l'aide étrangère.

4.11 Toutes ces craintes sont justifiées. Toutefois, elles ne devraient pas prendre une ampleur exagérée. Quoiqu'il en soit, ce que les pays en voie de développement auraient de mieux à faire serait de les formuler franchement et de chercher le moyen de faire jouer à leur propre avantage la préoccupation suscitée par l'environnement dans les pays développés ou, en tous cas, d'en neutraliser les incidences défavorables.

4.12 Tout d'abord, on peut espérer que le souci de protéger l'environnement qui se manifeste partout réveillera celui d'éliminer la misère dans le monde. Si les pays riches commençaient à prendre conscience de l'indivisibilité des éléments naturels de la planète, ils se trouveraient peut-être raffermis dans leur conception d'une grande famille humaine, et même incités à soutenir davantage les efforts déployés par les pays pauvres pour améliorer et protéger la part de ces ressources qui leur est échue. Il y a en tout cas une chance pour que le pouvoir législatif des pays développés se montre plus généreux, et non l'inverse, dans ses attributions d'aide à l'étranger, face au problème de la détérioration de la qualité de la vie qui se pose au milieu d'une abondance manifeste. Il faut saisir cette occasion, et pour cela, situer partout le problème de l'environnement dans sa véritable perspective, que les pays soient développés ou non. Il faut y voir une invitation à réaliser mais la synthèse la plus efficace des exigences du développement et de celles de l'environnement à des étapes différentes de l'histoire des sociétés. De plus, il sera

nécessaire de souligner devant toutes les audiences internationales, notamment à la Conférence de Stockholm, qu'il incombe aux pays développés de rassurer les autres en leur disant que l'intérêt toujours plus vif qu'ils portent à l'environnement ne nuira pas à la continuité du développement des pays qui doivent encore être aidés et ne servira pas de prétexte pour réduire les transferts de ressources, ou bouleverser l'ordre de priorité dans l'octroi de l'aide, pour adopter des politiques plus protectionnistes ou vouloir à toute force imposer des normes d'environnement déraisonnables dans l'évaluation des projets de développement.

4.13 On peut aussi mettre à profit le souci de protéger l'environnement pour faire augmenter l'appui accordé aux projets et aux programmes des secteurs sociaux. Les organismes dispensateurs d'aide ont toujours eu tendance à voir d'un mauvais œil ces projets et programmes parce qu'ils sont considérés comme peu rentables, du moins à brève échéance. Mais l'investissement dans les ressources humaines commence à plaire à l'imagination des donateurs. On commence à envisager favorablement des programmes d'éducation, d'alimentation, d'hygiène publique, d'adduction d'eau et autres services sociaux, et il y a là une tendance dont il faudrait savoir profiter. Les pays en voie de développement peuvent tirer parti de l'intérêt croissant porté aux services publics dans les pays développés pour se libérer de la tyrannie des taux de rendement financier, qui pèse sur l'évaluation traditionnelle des projets, chercher des appuis internationaux plus larges pour leurs programmes sociaux, compte tenu de leurs propres priorités nationales et obtenir des montants plus élevés en monnaie locale pour le financement de ces programmes et projets.

4.14 D'autres possibilités pourront encore se manifester. Si la pollution causée par l'industrie des produits synthétiques suscite des inquiétudes croissantes, le rythme auquel on cherche actuellement à remplacer les produits naturels provenant des pays en voie de développement tendra peut-être à se ralentir. La crainte de voir s'épuiser les ressources naturelles pourra ouvrir la voie à une révision des prix négociés lors de la conclusion d'accords à long terme sur des produits de base et à de nouvelles négociations sur les concessions minières et pétrolières. La mise au point de techniques fondées sur le recyclage des matières premières pourrait aussi être profitable aux pays en voie de développement en leur donnant la possibilité d'économiser leurs ressources, d'utiliser leurs produits résiduels et de gérer plus efficacement leur propre développement. Si le monde entier se préoccupe des problèmes de l'environnement, tels qu'ils affectent la planète, les pays développés fourniront peut-être des ressources financières additionnelles en vue de résoudre ces problèmes dans les pays en voie de développement avant qu'ils ne prennent trop d'ampleur. On pourrait aussi s'attacher particulièrement à trouver

d'autres moyens de réaliser une complémentarité entre les stratégies de la deuxième Décennie du développement et les efforts entrepris en matière d'environnement. Il faudrait chercher systématiquement à tirer parti de ces possibilités et d'autres possibilités analogues, à élargir leur portée et à en faire la fondation de relations économiques internationales plus profitables. L'isolationnisme et l'indifférence sont des attitudes qui n'ont guère leur place dans un monde qui ne cesse de se contracter; les pays en voie de développement doivent exposer leurs propres intérêts et insister pour que des dispositions internationales garantissent ces intérêts face aux constantes mutations du commerce, de l'aide et des techniques.

4.15 Dans ce contexte, nous avons accordé beaucoup d'attention à deux grands problèmes : la possibilité de réimplanter dans les pays en voie de développement des industries qui sont des sources de pollution, et celle de créer un fonds spécial pour couvrir les dépenses occasionnées dans ces pays par la protection de l'environnement. Les réflexions sur ces deux sujets sont exposées ci-dessous.

4.16 La mise en vigueur dans les pays développés de normes d'environnement plus sévères va probablement élever les coûts de production de diverses industries « polluantes » telles que les industries pétrolières et chimiques, l'extraction et la transformation de minerais métalliques, les industries du papier et de la pâte à papier. Il y aurait là une occasion pour les pays en voie de développement de se lancer dans certaines de ces industries si leurs ressources naturelles, et notamment un environnement plus neuf, leur assurent un avantage relatif dans ces domaines. Toutefois, de tels efforts ne devraient pas leur faire abandonner leurs normes d'environnement traditionnelles. Malheureusement toute cette question est très controversée. Certains soutiennent avec force que l'on ne devrait pas transférer d'industries polluantes des pays développés vers les pays en voie de développement. D'autres sont tout aussi convaincus que la possibilité d'améliorer la répartition géographique des industries doit être saisie immédiatement, quelles qu'en soient les conséquences pour l'environnement. Les éléments d'une politique raisonnable se trouvent probablement à mi-chemin entre ces deux points de vue extrêmes. Premièrement, des industries que l'on peut considérer comme polluantes dans certains pays avancés, parce que la capacité de charge de l'environnement de ces pays est plus limitée, ne le seraient peut-être pas ou le seraient beaucoup moins dans des pays en voie de développement, dont l'environnement est pour le moment beaucoup moins pollué. Deuxièmement, les normes de l'environnement et les charges financières qu'elles imposent sont sans doute tout à fait différentes d'un monde à l'autre, de sorte que les pays en voie de développement pourraient en-

core exploiter quelques-unes de ces industries dans des conditions relativement avantageuses, malgré certaines restrictions destinées à protéger l'environnement conformément à leurs propres exigences. Troisièmement, il n'y a aucune raison pour que les pays en voie de développement accueillent des investissements étrangers qui se matérialisent chez eux sous forme d'industries polluantes afin d'échapper aux restrictions imposées par les normes d'environnement plus sévères en vigueur dans les pays d'origine, si le seul résultat doit en être des transferts de profits à un taux élevé, sinon la diminution du montant des ressources nettes transférées. Tout accord devrait prévoir ce qui suit : a) un investissement étranger à des termes et conditions favorables, b) un accroissement des ressources nettes transférées et c) le respect des normes d'environnement que le pays bénéficiaire entend imposer compte tenu de son propre niveau de développement et de ses propres objectifs culturels et sociaux. Tant que ces conditions seront garanties, pourquoi les pays en voie de développement ne se spécialiseraient-ils pas de plus en plus, tant pour les besoins de leur propre marché que pour l'exportation, dans certains domaines industriels dont l'exploitation va devenir plus coûteuse dans les pays développés qui éprouveront le souci croissant de protéger leur propre environnement.

4.17 Nous avons aussi examiné la question de savoir à qui incomberont les coûts plus élevés qu'entraîne le souci de protéger l'environnement et comment ces coûts seront répartis entre les pays développés et les pays en voie de développement. Si l'on envisage la question exclusivement du point de vue des pays en voie de développement, il ne fait pas de doute que ces pays auront besoin de fonds additionnels pour financer l'étude de leurs problèmes d'environnement, compenser l'effet des perturbations importantes qui surviendraient dans la composition de leurs exportations, couvrir toute augmentation substantielle du coût des projets de développement qu'entraînerait l'application de normes d'environnement plus sévères et financer le remaniement de la structure des investissements, de la production et des exportations que pourrait rendre nécessaire le souci des pays développés de protéger leur environnement. La question de la provenance de ces fonds additionnels a été évoquée. On a proposé à cette fin la création d'un fonds spécial. On a toutefois estimé que l'idée était prématurée et que les ressources supplémentaires pouvaient aussi bien être fournies par les moyens internationaux existants dans la mesure où ils pourraient être nettement affectés aux objectifs mentionnés ci-dessus et où il n'y aurait aucun doute quant à leur caractère supplémentaire. Il ne nous a pas été possible de discuter en détail du mécanisme précis par l'intermédiaire duquel ces fonds supplémentaires seraient fournis, mais il a été reconnu d'un commun accord que de nouvelles ressources seraient

nécessaires sous une forme ou une autre.

4.18 Enfin, il importe de coordonner diverses activités internationales qui s'exercent dans le domaine de l'environnement, et faire connaître dans les pays en voie de développement le caractère et la portée de ces activités. Les institutions intéressées devraient prendre des dispositions appropriées à cet effet.

4.19 Les questions examinées dans ce chapitre sont en rapport étroit avec la Stratégie que les Nations Unies ont adoptée pour la deuxième Décennie du développement. Il serait peut-être utile que l'on tienne compte des idées qui viennent d'être exposées lorsque cette Stratégie sera réexaminée et évaluée.

Chapitre 5

Incidences sur la définition d'une politique

5.1 Nous nous sommes efforcés dans le présent rapport de souligner l'interdépendance du développement et de l'environnement et de fournir un cadre général dans lequel il serait possible de formuler une politique de l'environnement. Nous avons hésité à multiplier les propositions précises parce que, d'une part, nous ne disposons ni de l'information ni du temps nécessaires pour les examiner et aussi parce que nous pensons que ces propositions ne peuvent être formulées que par les pays en voie de développement eux-mêmes, à mesure que la recherche et les études se poursuivent. Dans le présent chapitre, nous groupons quelques-unes de nos recommandations ayant des incidences sur la définition d'une politique, afin de projeter la lumière sur certains domaines d'action. L'énumération n'en sera ni complète ni exhaustive, et elle n'aura pour but que d'inviter à des travaux et à des réflexions plus approfondis.

5.2 Avant de résumer celles de nos recommandations qui visent à aboutir à la définition d'une politique, nous voudrions rappeler les travaux importants que poursuivent actuellement les Groupes de travail intergouvernementaux en vue de déterminer les domaines qui doivent faire l'objet de mesures de caractère national, régional et international. Nous ne savons rien des résultats de ces travaux, dont une grande partie était en cours ou n'avait pas encore commencé au moment où nous nous sommes réunis. C'est aussi la raison pour laquelle nos recommandations présentent certaines lacunes qui, nous l'espérons, seront comblées par les délibérations de ces Groupes de travail.

5.3 Nous avons énoncé nos recommandations ci-après sous une forme résumée, les détails concernant chacune d'elles pouvant être retrouvés dans les chapitres correspondants. Pour plus de commodité, chacune est suivie du numéro du paragraphe pertinent.

Stratégie du développement

1. L'examen et l'évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, auxquels il est prévu de procéder, devraient avoir pour but d'intégrer la protection de l'environnement dans le cadre des politiques du développement (par. 4.19).

2. Les pays en voie de développement devraient faire figurer l'amélioration de l'environnement parmi les buts multiples de tout plan de

développement et déterminer son rang de priorité et sa portée en fonction de leurs propres valeurs culturelles et sociales et du niveau de leur développement économique (par. 3.2).

3. Il conviendrait de définir à nouveau les objectifs du développement en accordant plus d'importance à la distribution des revenus et à l'emploi, plus d'attention aux services sociaux et aux biens publics destinés à la protection sociale, et une plus grande place à la participation politique. Il faudrait aussi quantifier plus précisément les besoins sociaux (par. 3.3).

4. Chaque pays en voie de développement devrait énoncer en ce qui le concerne les normes minimales d'environnement qu'il cherche à atteindre dans des domaines et secteurs divers, tels que l'hygiène publique, la nutrition, l'adduction d'eau, etc., et mesurer les progrès réalisés dans ce sens en élaborant des indicateurs d'environnement (par. 3.4).

5. Pour que la planification du développement englobe la protection de l'environnement, il faudrait accorder plus d'attention aux secteurs de la politique concernant l'implantation des industries, l'utilisation du sol, l'aménagement du milieu naturel et le développement communautaire (par. 3.5).

6. Les pays en voie de développement devraient essayer de mobiliser des ressources supplémentaires en main-d'œuvre pour les projets d'amélioration de l'environnement (par. 3.5).

Evaluation des projets

7. Les pays en voie de développement devraient formuler des directives précises pour l'évaluation des projets, en tenant compte de considérations relatives à l'environnement. Ces directives devraient tenir pleinement compte des coûts et des avantages sociaux des projets, et notamment de leurs incidences favorables ou défavorables sur l'environnement (par. 3.9).

8. Les pays en voie de développement devraient prendre l'initiative d'examiner la formulation de ces directives au niveau des commissions économiques régionales, des banques régionales et des autres organismes internationaux pertinents (par. 3.9).

9. Il serait inopportun que les donateurs de l'aide multilatérale ou bilatérale énoncent dès maintenant des directives rigides pour l'évaluation des projets du point de vue de l'environnement, sans en avoir suffisamment discuté avec les pays en voie de développement dans le cadre des diverses instances appropriées (par. 3.9).

Recherche et étude

10. Les pays en voie de développement devraient entreprendre des études sur l'état actuel de leur environnement et sur les principaux dangers auxquels leur environnement est exposé (par. 3.11).

11. Il serait utile de réunir toutes les dispositions législatives en vigueur concernant la réglementation de l'environnement, et notamment les règlements relatifs à l'établissement de zones urbaines, à l'implantation des industries, à la protection des ressources naturelles, etc. (par. 3.11).

12. La recherche devrait se concentrer sur des questions urgentes touchant la protection de l'environnement, telles que la conservation du sol, la gestion des terres, les structures d'interaction rurale/urbaine, l'emplacement des nouveaux centres urbains et l'aménagement de leur milieu naturel et d'autres problèmes d'environnement qui se posent dans chaque secteur et se rapportent directement aux conditions particulières à chaque pays (chapitre 2).

Exigences d'ordre institutionnel

13. Il est nécessaire de poursuivre l'étude et la recherche sur l'efficacité de diverses formes de réglementation directe ou indirecte de l'environnement, pour que les pays en voie de développement puissent choisir, dans une gamme de mesures spécifiques, celles qui répondent à leurs besoins et à leurs préférences (par. 3.10).

14. Les pays en voie de développement devraient prendre les dispositions institutionnelles permettant de mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement et d'en surveiller l'application, et notamment créer les nouvelles institutions et élaborer les lois qui seraient nécessaires à cet effet (par. 3.12).

Information et éducation

15. Il faudrait penser à inscrire dans les programmes d'enseignement le souci toujours plus répandu de protéger l'environnement (par. 3.11).

16. L'opinion publique devrait être renseignée sur les problèmes et les politiques de l'environnement par des programmes d'information de masse (par. 3.11).

Les échanges commerciaux et l'aide

17. Une étude d'ensemble devrait être entreprise, peut-être par la CNUCED, sur les principaux dangers qui peuvent résulter, pour les exportations des pays en voie de développement, du souci de protéger l'environnement répandu dans les pays développés, sur la nature et la gravité de ces dangers, et sur les mesures correctives qu'il serait possible d'adopter (par. 4.7).

18. La FAO devrait poursuivre les utiles travaux qu'elle consacre actuellement aux considérations qui déterminent les normes applicables aux produits alimentaires, notamment à la contamination, et chercher à énoncer des normes relatives à l'environnement et des directives applicables à l'exportation des produits alimentaires (par. 4.7).

19. Le GATT devrait se charger de surveiller l'élévation des obstacles non tarifaires justifiée par des raisons de protection de l'environnement et faire apparaître clairement dans ses rapports annuels toutes tendances de ce genre (par. 4.7).

20. Les pays en voie de développement devraient étudier la possibilité de se spécialiser davantage dans certaines productions industrielles, tant pour les besoins de leur propre marché que pour l'exportation, ces productions devant devenir plus coûteuses dans les pays développés qui ont de plus en plus le souci de protéger leur environnement. Ces efforts ne devraient cependant pas aboutir à l'exportation inconsidérée de leur pollution par les pays développés, ou à l'abandon, par les pays en voie de développement, des normes de protection de l'environnement (par. 4.16).

21. Les institutions dispensatrices d'aide devraient envisager d'accorder un appui plus substantiel aux projets touchant les secteurs sociaux, d'une part en augmentant le montant de l'aide et d'autre part en finançant les projets en monnaie locale et en accordant des prêts pour la réalisation des programmes (par. 4.13).

Mesures de caractère international

22. Les pays développés devraient faire en sorte que leur souci croissant de protéger l'environnement ne nuise pas à la continuité du développement des pays en voie de développement, n'entraîne ni une réduction des transferts de ressource, ni la perturbation de l'ordre de priorité dans l'octroi de l'aide, ni l'adoption de politiques plus protectionnistes et ne se traduise pas par l'imposition de normes d'environnement déraisonnables dans l'évaluation des projets de développement (par. 4.12).

23. Une aide financière additionnelle sera nécessaire pour subventionner la recherche sur les problèmes d'environnement des pays en voie de développement, compenser l'effet des perturbations importantes qui surviendraient dans la composition de leurs exportations, couvrir toute augmentation importante du coût des projets de développement qu'entraînerait l'application de normes d'environnement plus sévères et financer le remaniement de la structure des investissements, de la production ou des exportations, que pourrait rendre nécessaires le souci des pays développés de protéger leur environnement. Un mécanisme approprié devrait être institué pour la distribution de ces fonds (par. 4.17).

24. Des travaux de recherche devraient être entrepris, de préférence sous les auspices du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement en vue de déterminer le coût probable de l'emploi des techniques non polluantes dans divers secteurs et domaines (par. 4.10).

25. Des mesures institutionnelles appropriées devraient être prises pour coordonner diverses activités internationales touchant à l'environnement et pour faire connaître, dans les pays en voie de développement, le caractère et la portée de ces activités (par. 4.18).

Annexe I

Liste des participants

- M. Adamovic Chercheur principal, Institut d'économie et de politique internationales, Belgrade.
- M. F. Alexander Professeur au New York State College of Agriculture, Cornell University, Ithaca.
- Samir Amin Directeur, Institut africain de développement économique et de planification, Dakar.
- S. Antoine Ministère de l'environnement, Paris.
- M. Beckerman Professeur, Département d'économie politique, University College, Londres.
- Belai Abbai Haut-Commissaire à la planification, Commission de planification, Addis-Abéba.
- Mrs N. Castañeda Colegio de Economistas, Mexico City.
- Gamani Corea Premier Vice-Gouverneur, Banque centrale de Ceylan.
- F. Van Dam Professeur, Ministère des affaires étrangères, La Haye.
- M. Haq Conseiller en programmation, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Washington.
- F. Herrera Ancien président de l'Inter-American Development Bank, Santiago du Chili.
- U. Himmelstrand Professeur à l'Université d'Upsala.
- E. Iglesias Comité d'experts du CIAP, Washington.
- Cheikh Hamidou Kane Directeur régional, FISE, Abidjan.
- W. Kapp Professeur d'économie à l'Institut des sciences sociales de Bâle.
- J. Kulig Institut de planification de Varsovie.
- H. H. Landsberg Resources for the Future, Inc., Washington.
- J. Mayobre Consultant, Banque centrale du Venezuela, Caracas.
- H. M. A. Onitri Directeur, Institut de recherche sociale et économique de l'Université d'Ibadan.
- M. Ozorio de Almeida Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères, Brasilia.
- P. Pant Commission de planification, New Delhi.
- I. Sachs Directeur d'études associé, Ecole pratique des hautes études, Paris.
- M. Z. Shafei Professeur, Université arabe de Beyrouth.
- H. Singer Professeur à l'Institut d'études du développement, Université de Sussex.
- J. Tinbergen Professeur; membre de la Commission de planification du développement des Nations Unies; Nederlandsch Economisch Institut, Rotterdam.
- S. Tsuru Professeur à l'Institut de recherche économique, Hitotsubashi University, Tokyo.
- P. Ungphakorn Gouverneur de la Banque de Thaïlande, Bangkok.

Annexe II

Liste des documents de travail

Document

de travail

<i>No.</i>	<i>Titre</i>
1	Development and the Human Environment by E. Iglesias
2	Environmental Quality Management and Development Planning: Some Suggestions for Action, by I. Sachs
3	Economic Development and the Preservation of Environment, by M. Ozorio
4	Environmental Costs and Priorities, Note prepared by the Secretariat
5	Environmental Problems and Economic Development, by Pitambar Pant
6	Environmental Policies for the Less Developed Countries and their General Development Strategy, by J. Kulig
7	Environmental Considerations in Project Appraisal, by J. Lee
8	Implementation of Environmental Policies, by Prof. K. W. Kapp
9	International Aspects of Environmental Concern, by M. Haq

Liste des documents de référence

Document

de

référence

<i>No.</i>	<i>Titre</i>
1	International Environmental Problems—A Taxonomy, by Clifford S. Russell and Hans H. Landsberg
2	Development and Environment Workshop Preliminary Report, by the Committee for International Environmental Programs, National Academy of Sciences, Washington D.C.
3	Some Aspects of Environmental Degradation and its Control in India, by Pitambar Pant
4	Industrial Pollution Control and Foreign Trade by the GATT Secretariat
5	The Implications of Environmental Measures for International Trade and Development, by the UNCTAD Secretariat
6	FAO's Activities in the Field of the Human Environment, by the FAO Secretariat
7	The Environment and Agricultural Development, by the FAO Secretariat